

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le 09 JAN. 2018

ID : 084-200040681-20180116-DP_03_2018-AU

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-03 : Réaménagement de l'ancienne usine TIRO CLAS à Valréas – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Avenant 1

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT la décision 2017-11 confiant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du réaménagement de l'ancienne usine Tiro Clas à Valréas, à la SARL SUD A-M-O sise 60 Rue Lawrence DURRELL – Site AGROPARC – BP 41277 – 84911 AVIGNON CEDEX 9, étant précisé que le coût de la mission s'établit à 24.000,00 euros HT soit 28.800,00 euros TTC,

CONSIDERANT que le marché initial correspondant est un marché public de prestations intellectuelles passé sous le régime de la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et porte sur la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du réaménagement de l'ancienne usine Tiro Clas à Valréas,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée des études et de l'exécution des travaux, pour une durée de 7 mois (consultations et exécution) de janvier à juillet 2018,

CONSIDERANT comme indispensable la présence sur site en parallèle du dossier bureau R+1, à raison d'une demi-journée par semaine, et ce, jusqu'à juillet 2018,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant 1 au marché relatif à la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur le réaménagement de l'ancienne usine Tiro Clas à Valréas avec la SARL SUD A-M-O sise 60 Rue Lawrence DURRELL – Site AGROPARC – BP 41277 – 84911 AVIGNON CEDEX 9, étant précisé que le coût de la mission relative à cet avenant s'établit à 11.500,00 euros HT soit 13.800,00 euros TTC.

Article 2 : DE PRECISER que la durée prévisionnelle de la mission complémentaire est de 7 mois, de janvier à juillet 2018, à raison d'une demi-journée de présence par semaine sur le site.

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 16 janvier 2018

Le Président,
Patrick ADRIEN

